

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D2026-4-20

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

**Objet : Convention  
servitude de passage - Rue  
de La Sagne au lieu-dit  
Cautrunes - Enedis**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 23 Avril 2026

**Présents** : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir une convention de servitude entre la société ENEDIS et la Commune de Jussac pour la création et le renforcement HTA du réseau électrique de Saint-Cernin vers le Poste Source de JUSSAC au lieu-dit Cautrunes, Rue de La Sagne.

Extrait du plan ENEDIS :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la constitution de la servitude au profit de la société ENEDIS, sur l'accotement de la rue de La Sagne et le chemin allant vers la route du plateau au lieu-dit Cautrunes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention CS06.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,  
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André ARNAL